

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 30**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

---

**OBJET**

Action départementale en faveur de l'artisanat : Partenariat 2016 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Paca

---

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Entreprises et Animation Economique  
04.13.31.22.29**

## **PREAMBULE**

Depuis 2010, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la CMAR PACA signent chaque année une convention de partenariat assise sur un programme d'actions financées en partie par le département.

Jusqu'en 2015, les actions retenues s'articulaient autour de thèmes moteurs pour le développement économique tels que le soutien à la création ou la reprise d'entreprises artisanales.

La Loi NOTRe, promulguée le 07 août 2015, a supprimé la clause de compétence générale et, en interdisant désormais aux départements d'intervenir en matière d'économie, elle ne permet plus de soutenir ce type d'actions.

Pour autant, avec ses 38 000 entreprises, soit près d'un tiers de l'ensemble des entreprises du département, employant 72 000 personnes dont 56 000 salariés, l'artisanat affiche un poids économique considérable dans les Bouches-du-Rhône, et représente un secteur d'avenir et une force pour le territoire tout en demeurant aussi un acteur majeur en termes d'emploi.

La tenue et les conclusions des « Etats généraux de Provence » l'ont d'ailleurs confirmé : l'artisanat représente non seulement une source de richesse matérielle et culturelle, mais est aussi une composante essentielle de l'identité territoriale.

Dans le même temps, la Loi NOTRe a prévu une période transitoire, jusqu'au 31 décembre 2016, lors de laquelle les conseils départementaux peuvent maintenir les financements accordés aux organismes qu'ils ont créés antérieurement ou auxquels ils participent pour concourir au développement économique de leur territoire.

Sur la base de ces éléments législatifs et de contexte, il apparaît opportun pour le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de conserver un rôle en matière de soutien au secteur de l'artisanat, car celui-ci joue un rôle important pour l'emploi et la valorisation des territoires.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Pour l'année 2016, le Conseil départemental et la CMAR PACA ont décidé d'articuler leur partenariat autour de deux grandes actions, l'attractivité du territoire et les métiers d'art d'une part, et la jeunesse et l'emploi d'autre part.

### ***1. L'attractivité du territoire et les métiers d'art***

Il s'agit de mettre en place un programme d'actions avec pour objectif d'exercer un effet de levier pour la valorisation et le développement économique de la filière métiers d'art en lien avec le rayonnement du territoire.

Les métiers d'art regroupent des activités très diversifiées qui relèvent autant de la maîtrise technique que de la création artistique. On y retrouve des restaurateurs de mosaïques, des luthiers, des stylistes, des ébénistes et des céramistes...

Le positionnement original des métiers d'art, alliant la dimension économique à la dimension artistique et culturelle, leur confère des atouts objectifs pour contribuer au développement local, au tourisme et l'image du territoire. Les métiers d'art font partie de l'histoire, de la culture d'un lieu.

## **Le programme d'actions**

### **1.1 Le développement touristique local**

L'artisanat représente non seulement une source de richesse matérielle et culturelle, mais est aussi une composante essentielle de l'identité départementale.

#### **1.1.a Identifier et diagnostiquer les entreprises artisanales éligibles à la mention artisan d'art**

La CMAR PACA réalise un diagnostic d'entreprise qui propose une analyse de l'ensemble des problématiques de l'entreprise, et permet de préconiser des actions au chef d'entreprise en fonction de ses besoins, et également de leur attribuer la mention artisan d'art et le logo spécifique qui permet de valoriser et d'identifier le chef d'entreprise.

Chaque année plus d'une centaine de nouvelles entreprises sont auditées pour obtenir la qualité artisan d'art.

#### **1.1.b Renforcer et pérenniser la route des arts et gourmandises et l'intégrer dans une offre globale de valorisation du territoire**

La route des arts se positionne à la fois sur le développement de l'attractivité territoriale, la valorisation dynamique des savoir-faire et le lien artisanat/tourisme.

Elle est aussi un des centres d'intérêt pour attirer le tourisme d'affaires et peut aisément se coupler à des séminaires professionnels en proposant des visites découvertes personnalisés et adaptés à la demande des professionnels.

#### **1.1.c Contribuer à la promotion de la Provence**

Les métiers d'art s'intègrent complètement dans le sens donné à la promotion de la Provence.

Ces métiers représentent notre patrimoine, notre identité territoriale et font partie de l'histoire et de la culture d'un lieu.

### **1.2 La mise en œuvre d'une stratégie de communication-promotion**

Il s'agit de développer des outils de communication en vue de valoriser les professionnels des métiers d'art du département et de faire découvrir au grand public et au tourisme d'affaires la richesse de leurs savoir-faire :

- Un site internet dédié à la Route des arts ([www.artetgourmandises.fr](http://www.artetgourmandises.fr)) ainsi qu'un livret présentant l'ensemble des artisans participant à la route et édité à 17 000 exemplaires qui se retrouve chez les artisans participants et nos partenaires.

- Une plaquette touristique unique (flyer) imprimée à 15 000 exemplaires et diffusée dans les offices de tourisme.

- Une affiche A3 pour communiquer sur la route avec 1000 exemplaires ainsi que la mention du partenariat dans l'ensemble des outils de relations presse (PQR / La Provence / LaProvence.com) - Guide Touristique (Guides Sésame / Petit Futé)

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône sera également convié à toutes les cérémonies liées aux actions métiers d'art, dont la soirée de lancement de la Route des arts et gourmandises qui se déroule en avril chaque année avec une intervention de la Présidente.

## **2. La jeunesse et l'emploi**

L'artisanat emploie 72.000 personnes dont 56.000 salariés et représente donc plus de 10% de la population active du département.

Par ailleurs, un tiers des embauches dans l'artisanat se fait en CDI, contre 13% dans le reste de l'économie.

Les 4 000 entreprises artisanales qui voient le jour dans notre département chaque année créent environ 6 000 emplois stables, ancrés sur le territoire d'implantation de l'entreprise, notamment pour des personnes peu qualifiées et souvent demandeurs d'emplois.

L'artisanat se trouve être aujourd'hui le 1<sup>er</sup> secteur créateur d'emplois en France, emplois durables et non délocalisables.

Ainsi, l'Artisanat est, malgré la crise, un secteur qui recrute et qui mérite un programme d'actions spécifique.

### **Le programme d'actions**

#### **2.1 L'emploi dans l'Artisanat**

En cette période de difficultés économiques, l'emploi reste une préoccupation des plus fondamentales pour les pouvoirs publics.

Le secteur des métiers est un important pourvoyeur d'emplois présentant des profils de compétences variés, dont il convient de faire découvrir aux jeunes et moins jeunes les formations, les métiers et les opportunités d'emploi du secteur de l'Artisanat.

#### **Objectifs généraux**

- Faire découvrir aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du RSA en phase de construction de projet professionnel ou de reconversion les métiers de l'Artisanat et les parcours de formation possibles.
- Faire découvrir aux jeunes collégiens en phase d'orientation le secteur de l'Artisanat, l'esprit d'entreprendre et les parcours de formation pour aboutir aux métiers de l'Artisanat

### Publics cibles

- Les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA en phase de construction de projet professionnel ou de reconversion
- Les jeunes collégiens en phase d'orientation,

### Exemples d'actions

- Participation aux forums emploi-formation-apprentissage sur l'ensemble du département pour présenter aux demandeurs d'emploi les métiers de l'Artisanat et les formations permettant d'y accéder.
- Intervention dans les établissements scolaires pour présenter les filières de formation de l'Artisanat et sensibiliser à l'esprit d'entreprendre.
- Organisation de « Rencontres Artisanat » afin de positionner des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi sur les offres proposées par les artisans.
- Organisation de réunion sur l'ensemble du département pour présenter les métiers de l'Artisanat et les opportunités d'emploi dans l'Artisanat.

Plus de 80 interventions sur l'année dans l'ensemble du département des BDR.

## **2.2 L'accompagnement des entreprises artisanales dans les différentes étapes du recrutement de salariés**

Les entreprises artisanales rencontrent des difficultés :

- pour définir leurs besoins en termes de recrutement,
- pour trouver les salariés dont elles ont besoin,

La réponse proposée par la CMAR PACA est d'articuler un service à l'artisan concernant le recrutement en se positionnant comme l'interface entre le chef d'entreprise et les partenaires de l'emploi.

### Exemples d'actions

- Accompagnement des entreprises artisanales par la CMAR PACA dans les différentes étapes du recrutement (diagnostic et définition du besoin avec l'entreprise, types de contrats, aides financières, simulations salariales, mises en relation avec les candidats, formalisation de l'offre...),
- Développement avec le Conseil départemental 13 d'un réseau partenarial avec les structures d'accompagnement à l'emploi pour favoriser les mises en relation avec les candidats potentiels sur le territoire départemental.

Près de 200 artisans accompagnés dans leurs démarches de recrutement tout au long de l'année.

Compte tenu de l'importance de ces opérations qui permettent de conforter le tissu artisanal et promouvoir l'emploi des Bouches-du-Rhône par une action à long terme, je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer favorablement sur les modalités du financement de ces nouvelles opérations présentées ci-dessous.

- L'attractivité du territoire et les métiers d'art	<b>28 750 €</b>
- La jeunesse et l'emploi	<b>86 250 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>115 000 €</b>

### **INCIDENCE BUDGETAIRE**

La dépense correspondante, soit **115 000 euros**, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 au chapitre 65, fonction 93, nature 6568, programme 10216.

<b>N° Programme</b>	<b>N° Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Imputation</b>	<b>Montant Opération</b>
<b>10216</b>	<b>1012708</b>	<b>Artisanat 2016</b>	<b>65-93-6568</b>	<b>115 000 €</b>

### **PROPOSITIONS**

Sur proposition de Monsieur le Délégué au Développement économique et Emploi, et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

---

---

**CONVENTION CADRE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES  
BOUCHES-DU-RHONE ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT  
DE REGION PACA (CMAR PACA)**

---

---

ENTRE

Le Département des Bouches-du-Rhône représenté par la Présidente du Conseil Départemental, Madame Martine VASSAL, ci-après désigné le « DEPARTEMENT »

D'une part,

ET

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Paca, représentée par son Président André BENDANO, ci-après désignée « CHAMBRE DE METIERS »

D'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

**PREAMBULE**

Dans le département des Bouches-du-Rhône, le secteur des Métiers et de l'Artisanat emploie plus de 72 000 personnes, et demeure toujours la première entreprise de notre territoire. Avec près de 40 000 entreprises exerçant des activités très diverses, disséminées sur l'ensemble du département, il représente un secteur d'activités indispensable à la cohésion et à la sociabilité des collectivités.

Il demeure ainsi une activité économique spécifique créatrice de richesse qui allie croissance de l'emploi et compétitivité, et qui concourt par la diversité de ses métiers à une répartition équilibrée des hommes et participe pour beaucoup à l'attractivité de notre département.

Depuis 2010, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la CMAR PACA signent chaque année une convention de partenariat assise sur un programme d'actions financées en partie par le département.

Jusqu'en 2015, les actions retenues s'articulaient autour de thèmes moteurs pour le développement économique tels que le soutien à la création ou la reprise d'entreprises artisanales.

La Loi NOTRe, promulguée le 07 août 2015, a supprimé la clause de compétence générale et, en interdisant désormais aux départements d'intervenir en matière d'économie, elle ne permet plus de soutenir ce type d'actions.

Dans le même temps, la Loi NOTRe a prévu une période transitoire, jusqu'au 31 décembre 2016, lors de laquelle les conseils départementaux peuvent maintenir les financements accordés aux organismes qu'ils ont créés antérieurement ou auxquels ils participent pour concourir au développement économique de leur territoire.

Sur la base de ces éléments législatifs et de contexte, il apparaît opportun pour le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de conserver un rôle en matière de soutien au secteur de l'artisanat, car celui-ci joue un rôle important pour l'emploi et la valorisation des territoires.

## **ARTICLE 1 - Objet de la convention**

L'implication forte du DEPARTEMENT dans le développement de l'artisanat se caractérise par un programme d'actions ambitieux, établi en partenariat avec la Chambre de Métiers et qui s'articule autour de deux grands thèmes, l'attractivité du territoire et les métiers d'art d'une part, et la jeunesse et l'emploi d'autre part.

Le Conseil départemental a décidé d'accompagner ce programme d'actions sur la base d'une subvention de fonctionnement annuelle de 115 000 €

### **- *L'attractivité du territoire et les métiers d'art***

Il s'agit de mettre en place un programme d'actions avec pour objectif d'exercer un effet de levier pour la valorisation et le développement économique de la filière métiers d'art en lien avec le rayonnement du territoire.

Ce programme prévoit trois volets :

- Identifier et diagnostiquer les entreprises artisanales éligibles à la mention artisan d'art

La CMAR PACA, dans sa volonté de proximité avec les artisans, mène un programme de rencontres et réalise un diagnostic d'entreprise qui propose une analyse de l'ensemble des problématiques de l'entreprise, et permet de préconiser des actions au chef d'entreprise en fonction de ses besoins et également de leur attribuer la mention artisan d'art et le logo spécifique qui permet de valoriser et d'identifier le chef d'entreprise.

Chaque année plus d'une centaine de nouvelles entreprises sont auditées pour obtenir la qualité artisan d'art.

- Renforcer et pérenniser la route des arts et gourmandises et l'intégrer dans une offre globale de valorisation du territoire

Cette route compte plus de 90 artisans d'art qui ouvrent les portes de leur atelier et font partager leur passion. L'inauguration de la route en Avril de chaque année permet de lancer la nouvelle saison et de valoriser les artisans et les territoires.

La route des arts est aussi un des centres d'intérêt pour attirer le tourisme d'affaires et peut aisément se coupler à des séminaires professionnels en proposant des visites découvertes personnalisés et adaptés à la demande des professionnels.

- Contribuer à la promotion de la Provence

Les métiers d'art s'intègrent complètement dans le sens donné à la promotion de la Provence.

Ces métiers représentent notre patrimoine, notre identité territoriale, et font partie de l'histoire et de la culture d'un lieu, en contribuant à maintenir l'identité d'un territoire et son cadre de vie.

Afin de promouvoir ce programme d'actions sus-mentionnées, des outils de communication en vue de valoriser les professionnels des métiers d'art du département et de faire découvrir au grand public et au tourisme d'affaires la richesse de leurs savoir-faire seront développés :

- Un site internet dédié à la Route des arts ([www.artetgourmandises.fr](http://www.artetgourmandises.fr)) ainsi qu'un livret présentant l'ensemble des artisans participant à la route et édité à 17 000 exemplaires qui se retrouve chez les artisans participants et nos partenaires.

- Une plaquette touristique unique (flyer) imprimée à 15 000 exemplaires et diffusée dans les offices de tourisme.

- Une affiche A3 pour communiquer sur la route avec 1000 exemplaires ainsi que la mention du partenariat dans l'ensemble des outils de relations presse (PQR / La Provence / LaProvence.com) - Guide Touristique (Guides Sésame / Petit Futé).

**Le Conseil Départemental accorde une subvention de 28 750 € à cette action.**

- *La jeunesse et l'emploi*

Il s'agit de mettre en place un programme d'actions avec pour objectif de faire découvrir le monde de l'artisanat d'une part, à la jeunesse, aux demandeurs d'emplois et bénéficiaires du RSA, et d'autre part, d'accompagner les artisans dans leur démarche de recrutement.

Ce programme prévoit donc deux volets :

- L'emploi dans l'artisanat

Les 4 000 entreprises artisanales qui voient le jour dans notre département chaque année créent environ 6 000 emplois stables, ancrés sur le territoire d'implantation de l'entreprise, notamment pour des personnes peu qualifiées et souvent demandeurs d'emplois, à des salaires souvent bien plus élevés qu'ailleurs.

L'artisanat se trouve être aujourd'hui, malgré la crise, le 1<sup>er</sup> secteur créateur d'emplois en France, emplois durables et non délocalisables, qui mérite un programme d'actions spécifique.

En cette période de difficultés économiques, l'emploi reste une préoccupation des plus fondamentales pour les pouvoirs publics.

Il est important de faire découvrir aux jeunes et moins jeunes les formations, les métiers et les opportunités d'emploi du secteur de l'Artisanat.

Cependant, de nombreux demandeurs d'emploi et jeunes ne connaissent pas ces opportunités lorsqu'ils font leurs choix d'orientation scolaire ou leurs démarches d'insertion professionnelle.

Il s'agit donc de :

Faire découvrir aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du RSA en phase de construction de projet professionnel ou de reconversion les métiers de l'Artisanat et les parcours de formation possibles.

Faire découvrir aux jeunes collégiens en phase d'orientation le secteur de l'Artisanat, l'esprit d'entreprendre et les parcours de formation pour aboutir aux métiers de l'Artisanat

Pour y parvenir :

#### Exemples d'actions

- Participation aux forums emploi-formation-apprentissage sur l'ensemble du département pour présenter aux demandeurs d'emploi les métiers de l'Artisanat et les formations permettant d'y accéder.
- Intervention dans les établissements scolaires pour présenter les filières de formation de l'Artisanat et sensibiliser à l'esprit d'entreprendre.
- Organisation de « Rencontres Artisanat » afin de positionner des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi sur les offres proposées par les artisans.
- Organisation de réunion sur l'ensemble du département pour présenter les métiers de l'Artisanat et les opportunités d'emploi dans l'Artisanat.

Plus de 80 interventions sur l'année dans l'ensemble du département des BDR.

- L'accompagnement des entreprises artisanales dans les différentes étapes du recrutement de salariés

Les entreprises artisanales rencontrent des difficultés pour définir leurs besoins en termes de recrutement et pour trouver les salariés dont elles ont besoin.

La réponse proposée par la CMAR PACA est d'articuler un service à l'artisan concernant le recrutement en se positionnant comme l'interface entre le chef d'entreprise et les partenaires de l'emploi.

#### Exemples d'actions

- Accompagnement des entreprises artisanales par la CMAR PACA dans les différentes étapes du recrutement (diagnostic et définition du besoin avec l'entreprise, types de contrats, aides financières, simulations salariales, mises en relation avec les candidats, formalisation de l'offre...),
- Développement avec le Conseil départemental 13 d'un réseau partenarial avec les structures d'accompagnement à l'emploi pour favoriser les mises en relation avec les candidats potentiels sur le territoire départemental.

Près de 200 artisans accompagnés dans leurs démarches de recrutement tout au long de l'année.

**Le Conseil Départemental accorde une subvention de 86 250 € à cette action.**

## **ARTICLE 2 – Modalités de versement de la subvention**

Le versement de la participation financière du DEPARTEMENT de 115 000 € s'effectue en une seule fois pour l'ensemble du programme après avoir dûment constaté la réalisation des opérations précitées.

## **ARTICLE 3 - Durée et limites de la convention**

La présente convention prend effet, à compter de la date de sa signature, pour une durée d'un an.

La participation du DEPARTEMENT s'effectue dans la limite des crédits votés au titre de l'exercice en cours. En cas de consommation totale des crédits votés, aucun dossier ne pourra être présenté avant une nouvelle inscription de crédits dûment notifié aux parties contractantes de la présente convention.

## **ARTICLE 4 – Information**

La CHAMBRE DE METIERS s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels (*programmes, invitations, affiches, dossiers de presse, site internet, etc*), la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, notamment par l'apposition du logo du Département.

La Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône

Le Président de la Chambre  
de Métiers et de l'Artisanat  
de Région PACA

Martine VASSAL

André BENDANO